

Jean-Michel BECHET  
Pierre PHILIPPE

Experts-Comptables  
Commissaires aux Comptes



Jérôme PARISOT

Associé

---

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

---

# DON BOULE DE NEIGE

*Association régie par l'art 6 du Décret de la Loi du 16/08/1901*

**29 Les Servillières  
84510 CAUMONT**

---

Exercice clos le 31 Décembre 2018

*Assemblée Générale Ordinaire du 10 Mai 2019*

**V**ERAN  **A**SSOCIÉS

SARL au capital de 150.000€

298 rue du Bon Vent - 84140 Montfavet - Tél. : +33 4 90 89 16 14 - Fax : +33 4 90 87 71 70 - e-mail : contact@veran-associes.fr

[www.veran-associes.com](http://www.veran-associes.com)

SIREN 410 420 111 - FSB 8924410420111

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

---

Association DON BOULE DE NEIGE  
« *DBN* »  
29 Les Servillères  
84510 CAUMONT

Aux Adhérents,

### OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association **DON BOULE DE NEIGE** relatifs à l'exercice clos le **31 Décembre 2018**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

### FONDEMENT DE L'OPINION

#### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiqués dans la partie « *Responsabilité des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

#### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> Janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment

nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

### **Points clés de l'audit**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur les éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **VERIFICATIONS DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ADHERENTS**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la Loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

## **RESPONSABILITE DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes le cas échéant les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation, et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

## RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

### *Objectif et démarche d'audit*

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues, et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles

de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels, et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Montfavet, le 25 Avril 2019

Pour la SARL VERAN & ASSOCIES

Jean-Michel BECHET

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Nîmes



Annexés au présent rapport :  
*Comptes Annuels de l'exercice*

**DON BOULE DE NEIGE**

**« D B N »**

**29 les Servillières**

**84510 CAUMONT**



***Comptes annuels***  
***31/12/2018***

**DBN COMPTES ANNUELS AU 31/12/2018**

**BILAN ACTIF**

RUBRIQUES	Montant brut	Amortissements	Net 18	Net 17
Capital souscrit non appelé				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Ecart d'acquisition				
Concessions, brevets, droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes/immobil.incorpor.				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisation en cours				
Avances et acomptes				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>				
Participations à la M.E.				
Autres participations				
Créances rattachées à participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
Stocks de matières premières				
Stocks d'en-cours de production biens				
Stocks d'en-cours production services				
Stocks produits intermédiaires, finis				
Stocks de marchandises				
Avances, acomptes versés sur commande				
<b>CREANCES</b>				
Créances clients et compte rattachés				
Autres créances				
Capital souscrit, appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités			126 344	210 148
<b>COMPTE DE REGULARISATION</b>				
Charges constatées d'avance				
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>0</b>		<b>126 344</b>	<b>210 148</b>
Charges à répartir s/plsrs exercices				
Primes remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0</b>	<b>-</b>	<b>126 344</b>	<b>210 148</b>



## DBN COMPTES ANNUELS AU 31/12/2018

### BILAN PASSIF

RUBRIQUES	Net 18	Net 17
Fonds Associatifs		
Fonds de dotation	99	99
Ecart de réévaluation dont écart équivalence		
Réserve légale		
Réserve statutaires, contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	201 891	172 911
<b>RESULTAT de l'EXERCICE</b>	<b>-85 263</b>	<b>28 980</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>TOTAL FONDS ASSOCIATIFS</b>	<b>116 727</b>	<b>201 990</b>
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>DETTES FINANCIERES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts auprès établissements de crédit		
Concours Bancaires		
Avances Membres du Bureau		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 617	8 159
Dettes fiscales et sociales		
<b>DETTES DIVERSES</b>		
Missions Sociales Affectées		0
Autres dettes		
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>		
Produits constatés d'avance		
<b>DETTES</b>	<b>9 617</b>	<b>8 159</b>
Ecart de conversion passif		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>126 344</b>	<b>210 148</b>



## DBN COMPTES ANNUELS AU 31/12/2018

### COMPTE DE RESULTAT

RUBRIQUES	31/12/2018	31/12/2017
Cotisations et Dons	161 675	207 351
Subventions		-
Autres produits	35 845	49 913
<b>PRODUITS DE LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	<b>197 520</b>	<b>257 264</b>
Autres achats et charges externes	4 956	7 483
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Missions Sociales Affectées et utilisées	278 365	221 500
Missions Sociales Affectées et non utilisées		
Dotations aux provisions sur immobilisations		
Dotations provisions pour risques et charges		
Autres charges		
<b>Total des Emplois</b>	<b>283 321</b>	<b>228 983</b>
Produits nets cession valeurs immobilières placement	538	698
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>538</b>	<b>698</b>
Intérêts et charges assimilées		
Charges nettes cession valeurs mobil. placement		
<b>CHARGES FINANCIERES</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Abandons de frais engagés par les adhérents	11 895	4 599
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>11 895</b>	<b>4 599</b>
Frais engagés par les adhérents dans le cadre de DBN	11 895	4 599
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>11 895</b>	<b>4 599</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>209 953</b>	<b>262 561</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>295 216</b>	<b>233 582</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>-85 263</b>	<b>28 980</b>

